

I. CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE BILLETS - EVENTEAM

1. PREAMBULE

EVENTEAM est une Société de droit français par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU) au capital social de 3 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 433 298 197, dont le siège social est situé 75 Ter rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, France. EVENTEAM, est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM 092100096 et membre de l'APS (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme - 15 avenue Carnot, 75017 Paris) qui assure sa garantie financière, et a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA 19 boulevard Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 (440 048 882 RCS Le Mans), sous le numéro 144.664.520. EVENTEAM est agréée IATA N° 20 -2 6357 4.

EVENTEAM a été nommée « Agence de billetterie officielle » du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Comité Olympique Interfédéral Belge (COIB) et à ce titre, est désignée par TOKYO 2020 comme revendeur agréé (ATR ou *Authorized Ticket Reseller*) de Billets pour les XXXI^e Jeux Olympiques d'été de TOKYO 2020 qui se tiendront du 24 juillet 2020 au 9 août 2020 (ensemble les **Jeux**). Les Jeux sont organisés par TOKYO 2020 (l'**Organisateur**) qui détermine les règles applicables à l'acquisition et l'utilisation de Billets pour les Jeux, et plus généralement les conditions d'accès aux Jeux, telles que précisées sur le site <https://tokyo2020.org/fr/>

Les sites <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/fr/> et <https://www.eventeam.be/tokyo2020/be/> (le **Site Web** ou ensemble les **Sites Web**) ont pour objet de proposer à la vente des Billets pour les Jeux au public visé à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Ventes de Billets Eventeam (les **CGV Billets EVENTEAM**).

Les offres proposées par EVENTEAM sur ses Sites Web en rapport avec les Jeux sont destinées principalement aux résidents français et monégasques pour le site <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/fr/>, et aux résidents belges pour le site <https://www.eventeam.be/tokyo2020/be/>.

En passant une Commande de Billets pour les Jeux sur le Site Web, vous reconnaissez avoir pris connaissance (i) des présentes CGV Billets EVENTEAM ainsi que des conditions édictées par l'Organisateur (ou **Conditions de Billetterie TOKYO 2020**), à savoir (ii) des **Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020** et (iii) des **Règles d'Utilisation des Billets et Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020** et ce préalablement à la confirmation de votre commande (le tout formant les **Conditions Contractuelles**). Une version en langue française

des Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020 est fournie à titre indicatif <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/fr/>, de même qu'une version en flamand est fournie à titre indicatif sur le site <https://www.eventeam.be/tokyo2020/be/>, étant précisé que seule la version anglaise fait foi à l'égard de l'Organisateur. La validation de votre commande marque votre acceptation sans réserve de ces Conditions Contractuelles, tant à l'égard d'EVENTEAM que de l'Organisateur.

Vous vous engagez à informer les bénéficiaires des Billets (ou **Détenteurs de Billets**) que vous avez acquis auprès d'EVENTEAM de l'ensemble des Conditions Contractuelles précitées, et particulièrement des Règles d'Utilisation des Billets et Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020. En toute hypothèse, la responsabilité d'EVENTEAM ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard des spectateurs munis de Billets avec lesquels elle n'a pas de relation contractuelle et ce, pour quelque motif que ce soit.

Il est entendu que les présentes CGV Billets EVENTEAM ne régissent que la vente de Billets pour les Jeux. Les prestations de voyage fournies par EVENTEAM sont soumises aux Conditions Générales de Vente de Voyage EVENTEAM (ou **CGV Voyages EVENTEAM**), disponibles en seconde partie du document.

2. DEFINITIONS

Dans les présentes CGV Billets EVENTEAM, les termes et expressions identifiés par une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée soit lors de leur première utilisation soit dans la définition ci-après.

« **Acheteur** » désigne, comme prévu aux Conditions de Billetterie TOKYO 2020, toute personne ayant commandé et payé TOKYO 2020 ou un ATR en contrepartie d'un ou plusieurs Billets et qui figure dans les registres de TOKYO 2020 et/ou d'un ATR en tant qu'acheteur d'origine de Billets.

« **ATR** » désigne un « **Revendeur de Billets Agréé** » (« **Authorized Ticket Reseller** ») au sens des Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020. EVENTEAM est un ATR pour la France et pour la Belgique.

« **Billet** » s'entend d'un titre concédé par TOKYO 2020 permettant à son Détenteur d'être admis à une Session, lequel Billet peut se présenter sous format électronique, être imprimé à partir d'un ordinateur ou correspondre à un billet d'admission classique imprimé.

« **CGV Billets EVENTEAM** » désignent les présentes Conditions Générales de Ventes de Billets EVENTEAM.

« **CIO** » signifie le Comité International Olympique, l'autorité suprême du Mouvement Olympique qui est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, établie pour une durée illimitée, ayant le statut de personne morale et reconnue par le Conseil Fédéral Suisse.

« **Client** » désigne une personne répondant aux critères prévus à l'article 3 des présentes CGV Billets EVENTEAM qui commande un ou plusieurs Billets sur le Site Web. Un Client est un « **Acheteur** » au sens des Conditions de Billetterie TOKYO 2020.

« **Commande** » désigne toute réservation de Billets effectuée et validée par le Client sur le Site Web ou sur le formulaire de réservation transmis à EVENTEAM.

« **Conditions Contractuelles** » désignent les présentes CGV Billets EVENTEAM ainsi que les Conditions de Billetterie TOKYO 2020, à savoir les Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020 et les Règles d'Utilisation des Billets et le Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020.

« **Conditions de Billetterie TOKYO 2020** » désigne les Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020 et les Règles d'Utilisation des Billets et Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020.

« **Conditions Générales d'Achat de Billets - TOKYO 2020** » désigne les conditions d'achat de Billets édictées par TOKYO 2020 reproduites ci-après. Le nom du document dans sa version anglaise est « *TOKYO 2020 Terms and Conditions of Ticket Purchase* ».

« **CNO** » désigne le Comité National Olympique, soit en l'espèce, pour la France le **CNOSF** (Comité National Olympique et Sportif Français), et pour la Belgique le **COIB** (Comité Olympique Interfédéral Belge).

« **Détenteur de Billet** » désigne toute personne possédant un billet valable. Il peut s'agir du Client ou Acheteur lui-même, et/ou toute autre personne détenant ou utilisant un Billet, quelle que soit sa nationalité et sans aucune limitation quant à la source utilisée pour l'acquisition du Billet.

« **Jeux** » désigne collectivement les Jeux de la XXXII^e Olympiade qui se tiendront à Tokyo en 2020 ainsi que les Jeux Paralympiques de TOKYO 2020.

« **Organisateur** » ou « **TOKYO 2020** » désigne le Comité d'Organisation TOKYO 2020 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. TOKYO 2020 est une association sportive privée, à but non lucratif, chargée de la planification, de la promotion et de la mise en œuvre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2020.

« **Règles d'Utilisation des Billets et Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020** » désigne les conditions d'utilisation des Billets édictées par TOKYO 2020 reproduites ci-après. Le nom du document dans sa version anglaise est « *TOKYO 2020 Ticket License Agreement and Spectator Policy* »

« **Session** » s'entend d'un ou plusieurs événements des Jeux (y compris, sans s'y limiter, les manifestations sportives ainsi que les cérémonies d'ouverture et de clôture) pour lesquels des billets ont été émis par TOKYO 2020.

« **Site** » désigne tous les endroits accessibles sur présentation de Billets ainsi que toutes zones adjacentes, ces Sites étant tous sous le contrôle de TOKYO 2020.

« Site Web » désigne, pour les résidents français et monégasques, le site <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/fr/> et pour les résidents belges le site <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/be/>.

3. CADRE JURIDIQUE – CONDITIONS CONTRACTUELLES

2.1 Les ventes de Billets par EVENTEAM sur le Site Web dans le cadre des Jeux sont régies par (i) les présentes CGV Billets EVENTEAM ainsi que par (ii) les Conditions de Billetterie TOKYO 2020. En cas de contradiction entre les présentes CGV Billets EVENTEAM et les Conditions de Billetterie TOKYO 2020, les Conditions de Billetterie TOKYO 2020 prévaudront. Une version française, une version flamande des Conditions de Billetterie TOKYO 2020 sont fournies à titre indicatif ci-après et les versions en langues anglaise et japonaise sont disponibles sur le site <https://ticket.tokyo2020.org/Home/TicketTerm>, étant précisé que seules les versions japonaises et anglaises font foi à l'égard de l'Organisateur.

2.2 EVENTEAM attire l'attention de ses Clients sur le fait que les Conditions de Billetterie TOKYO 2020 concernent l'ensemble des Clients et Détenteurs de Billets et déterminent les règles qui leur sont applicables concernant, notamment:

- les conditions d'accessibilité aux Sites, chaque spectateur devant être impérativement muni d'un Billet;
- les conséquences d'un retard, ajournement et annulation des Sessions et événements de TOKYO 2020 ;
- l'interdiction faite aux acheteurs et détenteurs de Billets d'utiliser ou exploiter à des fins lucratives, promotionnelles des Billets ou de revendre leur Billet dans le but d'en tirer un profit en dehors des conditions prévues par l'Organisateur;
- les Règles d'Utilisation des Billets et le Code de Conduite à respecter sur les Sites, notamment concernant l'entrée sur les Sites (y compris les sorties et réadmissions), les contrôles de sécurité, la santé, les biens personnels, les objets interdits ou sous restriction, les comportements proscrits, l'enregistrement vidéo et audio et la photographie.

Certaines règles ont été intégrées dans les présentes CGV Billets EVENTEAM. Pour autant, le Client est tenu de consulter, dans leur intégralité, l'ensemble des Conditions de Billetterie TOKYO 2020 publiées par l'Organisateur et reproduites ci-dessous dans leur version française et de les accepter préalablement à sa Commande.

2.3 L'achat de Billets pour les Jeux sur le Site Web d'EVENTEAM entraîne l'acceptation sans réserve du Client des Conditions Contractuelles précitées et sa renonciation à toute action en responsabilité contre EVENTEAM pour toute réclamation relative à l'organisation des Jeux et plus généralement toute réclamation ne relevant pas de son champ de responsabilité, tel que précisé à l'article 11 des présentes CGV Billets EVENTEAM.

2.4 Les arrangements d'ordre personnel, notamment les transports, le logement ou les services d'hospitalité relatifs à la présence à une Session, sont pris par le Client par ses propres moyens et à ses risques et périls. Des informations sur ces sujets peuvent toutefois être fournies sur le Site Web. Dans l'hypothèse où le CLIENT

souhaiterait souscrire en parallèle à d'autres services ou prestations de voyages auprès d'EVENTEAM, les Conditions Générales de vente de Voyages EVENTEAM (les « CGV Voyages EVENTEAM ») s'appliqueront à ces prestations.

4. DESTINATAIRES DES OFFRES DE VENTE DE BILLETS

4.1 Lieu de résidence – capacité. Les offres de vente de Billets proposées par EVENTEAM sur son Site Web sont destinées principalement aux résidents français [et monégasques] pour le site <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/fr/> et aux résidents belges pour le site <https://www.eventeam.fr/tokyo2020/be/>, ainsi que pour chacun des sites, aux résidents d'un pays situé dans l'Espace Economique Européen qui souhaiteraient acquérir un Billet auprès d'EVENTEAM. EVENTEAM n'est un ATR que pour la France et la Belgique, et doit refuser toute Commande émanant d'un résident d'un pays hors Espace Economique Européen. Le Client garantit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour adhérer aux présentes Conditions Générales de Vente.

4.2 Usage personnel exclusivement. En passant une commande de Billets sur le Site Web, le Client déclare qu'il n'est pas un professionnel et ne se procure pas ou n'utilise pas les Billets vendus sur le Site Web à des fins contraires aux Conditions Contractuelles. Plus particulièrement, **LE CLIENT S'ENGAGE EXPRESSEMENT A NE PAS REVENDRE LES BILLETS ET A NE PAS LES UTILISER A DES FINS DE PROMOTION D'INDIVIDUS, D'ENTITES, DE PRODUIT OU DE SERVICE DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT.**

4.3 Exactitude des informations fournies. Le Client garantit expressément que les informations personnelles qu'il a fournies lors de la commande sont exactes, en particulier son lieu de résidence qui constituera l'adresse de livraison des Billets. Le Client sera seul responsable de ses erreurs ou omissions dans le formulaire de commande.

4.4 Il tient à cœur au Comité TOKYO 2020 de garantir aux personnes présentant des handicaps physiques qu'elles ne feront l'objet d'aucune discrimination et il mettra à disposition, sous réserve de disponibilité, des aménagements pour les spectateurs présentant ces handicaps. Les personnes ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité devront en informer le Comité TOKYO 2020, via EVENTEAM, lors de toute demande d'achat de billets, conformément aux Conditions générales d'achats de billets TOKYO 2020. Il existe une Déclaration d'accessibilité du Comité TOKYO 2020 consultable sur le site <https://tokyo2020.org/fr/>

5. PROCESSUS DE COMMANDE DES BILLETS

5.1 Restrictions – Lutte contre la revente illicite de Billets. Les Commandes de Billets pour les Jeux sur le Site Web sont limitées à huit (8) Billets par Session et vingt-quatre (24) par Commande, toutes Sessions confondues. Toutefois, si la Commande effectuée sur le Site Web excède vingt (20) billets, EVENTEAM en informera l'Organisateur et se réserve le droit de suspendre ou d'invalider la Commande. Le Client sera informé des mesures prises et les Conditions Contractuelles applicables lui seront rappelées et communiquées par tout moyen. EVENTEAM peut,

à sa seule discrétion ou sur instruction de l'Organisateur, refuser ou annuler toute commande d'un Client suspecté d'offrir ou d'avoir offert un Billet à la revente, en infraction avec les Conditions Contractuelles. Le Client est informé par ailleurs que l'Organisateur peut imposer des restrictions supplémentaires à la vente de Billets, notamment afin de lutter contre les risques de revente illicite de Billets, auquel cas EVENTEAM sera contrainte de modifier ses propres CGV Billets EVENTEAM. Les modifications ainsi apportées entreront en vigueur dès leur date de publication en ligne sur le Site Web et s'appliqueront alors à toute nouvelle commande passée auprès d'EVENTEAM conformément à l'article 16 des présentes CGV Billets EVENTEAM.

5.2 Processus de commande en ligne. La commande de Billets en ligne sur le Site Web par le Client s'effectue selon un processus de validation étape après étape (case à cocher, validation par clic) :

- Etape 1 : Recherche de billetterie dans le catalogue via une entrée multiple
- Etape 2 : Validation du choix de billetterie, validation du nombre de billets
- Etape 3 : Résumé de la commande – visualisation du panier
- Etape 4 : Renseignement des données personnelles – Création d'un compte client
- Etape 5 : Résumé de la commande avec calcul automatique des frais de gestion / livraison en fonction de l'adresse
- Etape 6 : Validation des Conditions Générales de Vente pour pouvoir confirmer la commande
- Etape 7 : Paiement en ligne sécurisée

5.3 Le Client est informé et accepte qu'EVENTEAM ne peut garantir que les Billets achetés pour une même Session correspondent à des places situées côte à côte et décline toute responsabilité à cet égard.

5.4 Validation de la Commande – caractère définitif. Une fois la Commande validée selon le processus défini ci-avant, celle-ci est réputée ferme et définitive. Le Client est alerté sur le fait que les Billets ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni rééditables, sauf dans les conditions prévues le cas échéant dans les Conditions de Billetterie TOKYO 2020 qui seule fait foi entre les parties. En conséquence, une fois la commande validée, aucune modification de celle-ci n'est possible.

5.5 Absence de droit de rétractation. Le Client est informé qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation conformément à l'article L.121-21-8, 12° du Code de la Consommation.

6. PRIX, MOYENS DE PAIEMENT ET LIVRAISON DES BILLETS

6.1 L'acheteur est informé que, compte tenu des Conditions générales d'achat de billets TOKYO 2020, le prix d'un billet communiqué par Eventeam comprend le prix nominal du billet en YEN) convertit en euros et les frais de gestion d'Eventeam. Ces tarifs prennent en compte les taxes et taux de change approuvés par le CIO (Comité International Olympique) et TOKYO 2020™ (Comité d'Organisation). Les frais de gestion comprenant les frais de livraison, collecte ou réservation de billets, sont facturés en plus, en fonction de l'adresse de livraison communiquée par l'acheteur.

6.2 Taux de change. Tous nos tarifs de

billetterie ont été établis et approuvés par le CIO et TOKYO 2020™ avec un taux de conversion fixe de 1 EURO = 0.0081 JPY par rapport à la valeur faciale de chaque billet, que vous pourrez retrouver comme référence sur notre [liste de prix](#)

6.3 Moyens de paiement. Le paiement de la commande s'effectue dans son intégralité en ligne, par carte bancaire (VISA, Eurocard Mastercard, AMEX), via une interface sécurisée. La commande n'étant définitive qu'après complet paiement du prix des Billets à EVENTEAM, tout rejet de paiement, pour quelque cause que ce soit et quel que soit le mode de paiement choisi, entraîne l'abandon de la commande.

6.4 Livraison. Les Billets pour les Jeux ne sont pas à retirer auprès d'EVENTEAM, mais seront expédiés au Client. Sous réserve de la validation de la Commande conformément au processus de commande décrit ci-avant, les billets seront adressés au Client, sous pli sécurisé au mois de mai ou juin 2020 en point relais ou à l'adresse communiquée lors du processus de votre commande sur le Site Web en fonction du pays de livraison. EVENTEAM tiendra le Client informé des communications officielles effectuées par l'Organisateur et des éventuelles modifications qui seraient apportées quant à la date de livraison des Billets.

7. CONDITIONS D'ACCES AUX SITES ET AUX SESSIONS

Les Conditions d'accès aux Sites et aux Sessions sont fixées par l'Organisateur dans les Conditions de Billetterie TOKYO 2020. Il est recommandé au Client et aux Détenteurs de Billets de lire attentivement ces dispositions dans leurs versions mises à jour sur le site <https://tokyo2020.org/fr/>. Le Client est notamment informé de ce qui suit.

7.1 Billets. Les spectateurs doivent impérativement être en possession d'un Billet correspondant à la Session à laquelle ils souhaitent assister afin de pouvoir être autorisés à accéder au Site. La procédure d'accès aux Sites et aux Sessions est décrite dans les Conditions de Billetterie TOKYO 2020 ainsi que sur le site web de l'Organisateur et est entièrement gérée par l'Organisateur.

7.2 Mineurs. Si le Détenteur de Billet a moins de 18 ans, son ou ses parents ou tuteurs légaux seront responsables de ses actes et de son comportement, ainsi que de son respect des Conditions Contractuelles. Les enfants de moins de 14 ans ne pourront pas assister à une Session sans être accompagnés d'une personne majeure. L'Organisateur se réserve la possibilité de fixer d'autres limites d'âges conformément aux règles qui pourraient être adoptées par les pouvoirs publics ou pour certains sports particuliers. Avant tout accès au Site ou à une Session, Les Clients et Détenteurs de Billets sont invités à consulter les Règles d'Utilisation des Billets et le Code de Conduite des Spectateurs TOKYO 2020 dans leur version en vigueur.

7.3 Le Client est responsable du/des Billet(s) en sa possession et se doit de le(s) conserver en bon état. Toute dégradation du/des Billet(s) est susceptible d'entraîner un refus d'accéder au Site.

7.4 Les Détenteurs de Billets doivent prévoir un délai suffisant pour se rendre à une Session et passer les contrôles de sécurité afin d'accéder à un Site. S'ils arrivent après le début de la Session, ces derniers pourront se voir demander

d'attendre le moment opportun pour pouvoir accéder au siège qui leur est attribué.

7.5 Si un spectateur quitte un Site, quelle qu'en soit la raison, le même Billet ne peut être réutilisé pour entrer à nouveau sur le Site. Toute sortie est définitive et aucun transfert ou aucune réadmission ne sera autorisé(e) par l'Organisateur. Si un spectateur quitte un Site pour une raison autre qu'une évacuation d'urgence ou pour des raisons médicales, il accepte que TOKYO 2020 annule son Billet et revende l'espace ou le siège libre de cette Session à une tierce personne.

7.6 Chaque Détenteur de Billet doit conserver son Billet pendant toute la durée de la Session. Le Billet doit être présenté en cas de contrôle de sécurité, et sur demande de tout représentant officiel de l'Organisateur, du CIO ou de toute tierce partie désignée par eux. Dans le cas où il lui serait impossible de présenter ces documents, le spectateur pourrait se trouver contraint de devoir quitter le Site.

7.7 Sur demande, le Détenteur de Billet doit présenter son Billet et/ou toute preuve de son identité à l'aide d'une pièce d'identité et le cas échéant, tout autre document nécessaire établissant son admissibilité à un tarif réduit. La présentation d'une telle pièce d'identité avec photo et de tout autre document nécessaire pour apporter la preuve de l'éligibilité du Détenteur de Billet au tarif réduit constitue une obligation substantielle du Détenteur de Billet. Tout refus d'obtempérer du Détenteur de Billet pourra lui valoir son expulsion du Site.

7.8 TOKYO 2020 se réserve le droit de réattribuer au Détenteur de Billet toute autre espace ou place dans un endroit comparable (tel que déterminé par TOKYO 2020 à son entière discrétion) pour tout Site ou Session. Si aucun espace ou place réservé ne peut lui être attribué, le Client pourra demander un remboursement dans les conditions prévues aux Conditions Contractuelles.

8. TRANSFERT, REVENTE ET UTILISATION DES BILLETS

Conformément aux conditions fixées par l'Organisateur :

8.1 Les Billets utilisés à des fins de publicité, promotion, collecte de fonds ou marketing sans l'autorisation de TOKYO 2020, du CIO ou de toute tierce partie nommée par eux, ou à toute autre fin lucrative ou non lucrative par des moyens non directement autorisés par les présentes conditions seront nuls et non avenue, et pourront être saisis et annulés sans droit à remboursement et/ou sans accès à la Session. Il s'agira alors d'un acte illicite passible de poursuites judiciaires, conformément à la législation applicable.

8.2 Les Billets achetés sur le Site Web ne peuvent être utilisés, et le cas échéant cédés et revendus par le Client que dans les Conditions de Billetterie - TOKYO 2020. Tous les Billets raisonnablement supposés avoir été achetés ou obtenus auprès ou par l'intermédiaire de personnes autres que directement auprès de distributeurs agréés par TOKYO 2020, voire cédés ou vendus autrement que dans le respect des Conditions Contractuelles, pourront être déclarés nuls et saisis ou annulés. Dans ce cas, l'Acheteur ne pourra pas obtenir de remboursement.

8.3 Ainsi, tout Billet remis au Client ne peut être utilisé que par ce dernier, un membre de sa famille, un ami ou collègue que le Client connaît personnellement, ou encore un invité officiel de l'organisme acheteur. Une telle cession de Billet ne

constituera pas une atteinte aux dispositions des paragraphes précédents, pour autant que :

- Une telle cession ne donne lieu à aucun paiement ou bénéfice supérieur au prix de la valeur nominale du Billet.
- Une telle cession est soumise aux termes et conditions des Règles d'Utilisation des Billets accessibles sur le site <https://ticket.tokyo2020.org/Home/TicketTerm?culture=en-us>
- Le Client accepte d'indiquer le nom et l'adresse (et tout autre renseignement d'identification, conformément aux exigences de TOKYO 2020) pour chaque personne envisageant d'utiliser un Billet pour assister à une Session, si, à tout moment, un agent, un stadier, un bénévole ou employé de TOKYO 2020, ou le propriétaire d'un Site ou tout fonctionnaire de police le lui demande.

8.4 Tout Détenteur de Billets acquis par le Client sur le Site Web est tenu de respecter les règles édictées par l'Organisateur dans les Conditions de Billetterie - TOKYO 2020. Toute personne cherchant à utiliser un Billet qui est raisonnablement supposé avoir été obtenu en violation des Conditions Contractuelles afin d'accéder ou d'assister à une Session pourra être réputée avoir manqué à ses obligations et se voir refuser l'accès ou être expulsé du Site en question, étant entendu qu'elle pourra faire l'objet de poursuites pénales ou civiles.

9. RETARD, REPORT, MODIFICATION ET ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

9.1 Le Client reconnaît et accepte que les Sessions puissent être retardées, reportées, modifiées ou annulées du fait de l'Organisateur ou en cas de force majeure. L'Organisateur s'efforcera de communiquer au mieux ces changements de calendrier. TOKYO 2020 mettra à disposition toutes les informations disponibles sur d'éventuels reports, retards ou annulations de Sessions sur son site <https://tokyo2020.org/fr/>. Il incombe au Client, et plus généralement aux Détenteurs de Billets de vérifier au préalable si une Session n'a pas été retardée, reportée ou annulée ainsi que de s'informer des nouvelles dates et heures de la Session.

9.2 Conditions de remboursement. Conformément aux conditions fixées par l'Organisateur, si une Session est reportée ou reprogrammée, les Billets correspondants ne sont ni remboursables, ni échangeables mais permettront d'assister à la nouvelle Session. Si une Session est annulée, le Client pourra en demander le remboursement à EVENTEAM, pour les Billets acquis auprès d'EVENTEAM et selon les droits à remboursement prévus à l'article 13 des Conditions Générales d'Achat de Billets – TOKYO 2020. EVENTEAM décline toute responsabilité en cas de retard, modification, report ou annulation dans la programmation des Sessions et événements. L'Organisateur fixe seul les conditions dans lesquelles un Client dispose d'un droit à remboursement. Si un Client dispose d'un droit à remboursement en application des dites Conditions Générales d'Achat de Billets de l'Organisateur, la demande de remboursement se fera auprès d'EVENTEAM [ou de tout intermédiaire auprès duquel les Billets ont été achetés].

9.3 Procédure de Remboursement. Pour obtenir le remboursement de Billets dans les cas où il dispose d'un tel droit, le Client devra remettre à EVENTEAM tous les originaux des Billets en question inutilisés pour la Session (dans les cas où les billets auraient été imprimés et livrés ou retirés) accompagnés d'un formulaire de demande de remboursement complété et signé par courrier à l'adresse 75ter rue du point du jour, 92 100 Boulogne Billancourt, au plus tard le 30 août 2020. Les formulaires de demande de remboursement seront disponibles sur demande. En cas de droit à un remboursement, il incombera aux Clients de récupérer les Billets auprès des Détenteurs de Billets pour les restituer à EVENTEAM. Tout remboursement dûment exigible en vertu des Conditions Contractuelles sera effectué selon le même mode de paiement employé pour acheter le Billet ou par tout autre moyen prévu et proposé par EVENTEAM. EVENTEAM s'efforcera de traiter tous les remboursements dans les meilleurs délais, étant précisé que les droits à remboursement sont arbitrés par TOKYO 2020. Le Client reconnaît que la mise en œuvre du processus de remboursement variera selon le mode de paiement choisi, la date l'expiration de la carte de paiement correspondante ainsi que de toutes autres conditions méconnues par EVENTEAM (par exemple, les conditions convenues entre le Client et sa banque). Les remboursements ne seront effectués qu'en faveur du Client, et non pas du Détenteur du Billet, et uniquement au prix de la valeur nominale du Billet. Il s'agit là du seul et unique recours du Client. Il ne sera procédé à aucun échange de Billets pour une autre Session, ni à aucun remboursement des frais de livraison, de réservation ou autres qui resteront à la charge du Client.

10. DONNEES PERSONNELLES

10.1 Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite "Loi Informatique et Libertés"), le Client est informé qu'EVENTEAM collecte et traite de manière automatisée les données à caractère personnel de ses Clients pour permettre la réception, l'exécution et la gestion de leurs commandes de Billets et, le cas échéant, de voyages et de séjours. Les champs marqués d'un astérisque sur un formulaire sont obligatoires (*) pour traiter la demande du Client. A défaut de fourniture de ces informations par le Client, ses demandes ne pourront être traitées. Le Client est également informé que, lors de ses visites sur le Site Web, des cookies de session sont installés dans la mémoire de son ordinateur. Ces cookies ont pour finalité d'identifier le Client et de lui permettre de passer des commandes en ligne. Les données recueillies au moyen des cookies sont réservées à l'usage d'EVENTEAM et ne sont pas cédées à des tiers.

10.2 Le Client est informé et accepte que, dans le cadre de l'exécution des commandes, des données à caractère personnel le concernant puissent être transmises à des prestataires tiers (transporteurs, hôteliers, organisateur etc.) pour les besoins d'exécution de sa commande. Ces prestataires tiers sont susceptibles d'être situés dans le monde entier, selon la nature de l'événement sportif ou du séjour envisagé. Dans une telle hypothèse, seules les données nécessaires à l'exécution et à la gestion de la commande du Client sont transférées conformément à l'exception prévue à l'article 69, 5° de la Loi Informatique et Libertés.

10.3 Conformément aux articles 38 et suivants de la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de

rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ses droits, le Client doit adresser un courrier à EVENTEAM - 75 ter Rue du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt.

10.4 Par ailleurs, EVENTEAM propose un service d'abonnement à la newsletter dédiée aux Jeux, dont les Clients ont la possibilité de se désinscrire à tout moment, par l'envoi d'un courrier électronique à <mailto:olympics@eventeam-group.com>

11. RESPONSABILITE D'EVENTEAM

11.1 Prestation d'intermédiaire. La responsabilité d'EVENTEAM ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'accomplissement de sa prestation d'intermédiaire de vente de Billets, le montant de l'indemnisation le cas échéant due au Client étant plafonné au montant de la commande qu'il a effectuée sur le Site Web. La vente de Billet ne relève pas des prestations qu'EVENTEAM est susceptible de fournir dans le cadre d'un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du Code de Tourisme.

11.2 Limitations. EVENTEAM ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client, à l'Organisateur, ses partenaires et fournisseurs et plus généralement au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation fournie par EVENTEAM ou à un cas de force majeure, tel qu'habituellement défini par la jurisprudence des tribunaux français. Sans que cette liste ne soit limitative, constituent ainsi notamment un cas de force majeure les grèves totales ou partielles externe à l'entreprise, lock out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, de catastrophe naturelle, incendie, de sabotage, d'explosion, de restrictions gouvernementales légales ou réglementaires des formes de commercialisation, manifestations, insurrections.

Ainsi, à titre d'exemple, la responsabilité d'EVENTEAM ne saurait être engagée dans le cas où le Client ne pourrait accéder aux Sessions (ou entrer sur le territoire japonais) pour des raisons indépendantes des opérations de billetterie des Jeux, et notamment en cas de la perte ou détérioration d'un Billet, refus d'octroi d'un visa ou toute autre raison similaire, ou encore dans l'une des hypothèses visée à l'article 8 des présentes CGV Billets EVENTEAM.

Les Billets perdus, volés, oubliés ou détériorés ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part d'EVENTEAM.

Il est par ailleurs rappelé au Client que la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée que dans les conditions prévues aux Conditions Générales d'Achat de Billets – TOKYO 2020 et aux Règles d'Utilisation des Billets et Code de Conduite des Spectateurs - TOKYO 2020, et qu'elle est limitée à la valeur nominale du Billet acheté.

11.3 Site Web. EVENTEAM ne garantit pas que le Site Web sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site Web fonctionnera sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'il est compatible avec le matériel ou la configuration particulière du Client. EVENTEAM n'est en aucun cas responsable de

dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. EVENTEAM ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison de dommage prévisible ou imprévisible, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site Web.

11.4 Sites tiers. Enfin, EVENTEAM n'est pas responsable du contenu des sites tiers accessibles par l'intermédiaire des liens hypertextes figurant sur le Site Web. Ces liens hypertextes sont fournis uniquement dans le but de faciliter les recherches d'information du Client, mais EVENTEAM n'a aucun contrôle sur ces sites.

11.5 Risques et limites inhérents à l'Internet. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier en termes de performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et de risques liés à la sécurité des communications électroniques.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1 EVENTEAM ou ses partenaires, fournisseurs et Organisateur sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site Web et à l'ensemble des éléments protégeables qui le composent. L'accès au Site Web ne confère aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site Web qui reste la propriété exclusive d'EVENTEAM ou de ses partenaires, fournisseurs et Organisateur. Les éléments accessibles sur le Site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, cartes, sons, vidéos, logiciels, base de données, données, les marques sont également protégées par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs détenus par EVENTEAM ou ses partenaires, fournisseurs et Organisateur.

12.2 Le Client s'interdit en conséquence de représenter, reproduire, modifier, publier, adapter, exploiter tout ou partie du Site Web sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite préalable d'EVENTEAM. Tout manquement à cette interdiction pourra faire l'objet d'une action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon conformément à la législation en vigueur. Le Client est uniquement autorisé à consulter le Site à des fins strictement privées et non commerciales.

13. RECLAMATION ET CONVENTION DE PREUVE

13.1 Aucune réclamation relative à une modification, retard, report et/ou interruption d'une Session ou d'un événement sportif des Jeux ne sera recevable et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part d'EVENTEAM. En tout état de cause, le montant de toute réclamation ne saurait excéder le montant de la commande payée par le CLIENT.

13.2 Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste d'EVENTEAM, les données conservées dans son système d'information, notamment dans ses outils de messagerie électronique, ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution par les parties des obligations mises à leur charge. Les données sur support informatique ou électronique conservées par EVENTEAM constituent des moyens de preuve légalement admissibles ayant la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit et ces données pourront être valablement produites par

EVENTEAM dans tout litige ou procédure.

14. MODIFICATIONS DES PRESENTES CGV

14.1 Les présentes CGV s'appliquent aux offres de vente de Billets publiées sur le Site Web à compter du 20 juin 2019 et jusqu'à la publication par EVENTEAM de nouvelles Conditions Générales se substituant aux précédentes. EVENTEAM se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment et sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes effectuées antérieurement. Il est donc impératif que le Client consulte et accepte les Conditions Générales au moment où il effectue sa Commande, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur, disponibles sur le Site Web.

15. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes CGV, et plus généralement le contrat conclu avec EVENTEAM est soumis au droit français, sauf disposition d'ordre public applicable au Client. EVENTEAM intervient en tant qu'intermédiaire de vente de Billets entre le Client et TOKYO 2020. Dès lors, les présentes CGV Billets EVENTEAM ne s'appliquent que pour les actes de vente de billetterie et en aucun cas pour les Jeux eux-mêmes.

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à l'exécution des CGV Billets EVENTEAM relève des tribunaux français, sauf disposition impérative contraire.

Veillez lire attentivement les présentes Conditions Générales de l'organisateur : <https://ticket.tokyo2020.org/Home/TicketTerm>. Tout achat de Billet vaut lecture, compréhension et acceptation des présentes Conditions Générales.